

## **Procès verbal d'assemblée générale de l'association Gciné**

**Lundi 13 décembre 2021**

La Présidente, Aurélia Bachelet-Caton, ouvre la séance en remerciant chaleureusement les personnes présentes d'assister à cette première assemblée générale. Elle remercie plus particulièrement François Bonifacj de nous accueillir dans les locaux de La Turbine.

Cette première assemblée générale se déroulera en deux parties : une assemblée générale extraordinaire qui proposera une modification des statuts et du règlement intérieur initiaux de l'association, puis une assemblée générale ordinaire, qui permettra de présenter le rapport moral, le bilan d'activités 2021, puis de procéder au vote des membres du Conseil d'Administration .

### **Assemblée générale extraordinaire**

La présidente rappelle l'ordre du jour de cette assemblée générale extraordinaire :

- 1) Approbation des statuts modifiés
- 2) Approbation du règlement intérieur modifié

#### **1) Approbation des statuts modifiés :**

Il avait été initialement envisagé que des établissements scolaires (écoles, collèges, lycées) figureraient parmi les personnes morales membres de l'association et que l'activité se déroulerait en partie dans le milieu et le temps scolaire. La composition du Conseil d'administration et du Bureau prenaient largement en compte cette donnée. Suite aux souhaits exprimés par certains de ces établissements, il a été demandé à ce que l'activité de l'Association se déroule entièrement en dehors du périmètre et des horaires scolaires. L'association a donc eu besoin d'adapter ses statuts et son règlement intérieur aux enjeux et aux objectifs de Gciné tels qu'ils ont évolué depuis septembre.

Les modifications sont nombreuses, le texte est donc vidéoprojeté pour davantage de clarté et de transparence.

Voir l'annexe "Statuts de l'association".

Une structure adhérente attire l'attention sur l'âge minimum requis des votant.e.s, afin de ne pas restreindre les marges de manœuvre de l'association. La remarque est prise en compte et appliquée.

Ces modifications sont approuvées à l'unanimité (30 présent.e.s et 9 pouvoirs).

## **2) Approbation du règlement intérieur**

Quelques passages du règlement intérieur sont également proposés à la modification pour faciliter la vie de l'association, notamment la création de commissions pour structurer les actions : voir l'annexe "Règlement intérieur".

Ces modifications sont approuvées à l'unanimité (30 présent.e.s et 9 pouvoirs).

L'assemblée générale extraordinaire s'achève ici.

## **Assemblée générale ordinaire**

La Présidente rappelle l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire :

- 1) Rapport moral
- 2) Bilan et prévisions d'activités
- 3) Élection des membres du Conseil d'Administration
- 4) Élection d'un « contrôleur des comptes » bénévole
- 5) Montant des cotisations pour l'exercice 2021-2022
- 6) Vote des résolutions

### **1) Rapport moral**

Le rapport moral a été préalablement envoyé par mail aux adhérent.e.s; des exemplaires papier circulent pour celles et ceux qui souhaitent suivre la lecture que la Présidente en propose. Voir l'annexe "Rapport moral".

### **2) Bilan et prévisions d'activités**

La vice-présidente de l'association, Aline Lasne, présente le bilan et les prévisions d'activité de Gciné. Voir l'annexe "Bilan et prévisions d'activités".

La trésorière, Valérie André, présente les comptes de l'association.

A ce jour, l'association Gciné compte **65** adhérent.e.s. Comme prévu aux statuts (Article 15), l'exercice comptable débute au 1er septembre de chaque année et se termine au 31 août. A titre exceptionnel, le premier exercice comptable se terminera le 31 août 2022, les résultats financiers seront donc soumis au vote de la prochaine Assemblée Générale, et non dès cette année.

Recettes : 65 adhérent.e.s dont 4 structures :

- le Parnal (Cinéma de Thorens-Glières)
- le Mikado (Cinéma d'Annecy-le-Vieux)
- Elodie Giacometti (Réalisatrice)
- l'ADMJC

Dépenses : - Assurance

- Site Internet
- Cartes de visite
- Mugs personnalisés
- Photocopies

Des demandes de subventions ont été déposées et sont en cours d'instruction pour 2022 : subventions de la Mairie et du Département.

#### **4) Election des membres du Conseil d'Administration**

Les membres constituant le Bureau fondateur de l'association sont :

Aurélia Bachelet-Caton : Présidente ; Aline Lasne : Vice-Présidente ; Valérie André : Trésorière ; Caroline Du Crest de Villeneuve : Secrétaire ; Marie Deprieck : Secrétaire adjointe.

L'objectif est de constituer un Conseil d'Administration de 12 membres, dont un tiers de jeunes. La Présidente indique qu'à l'heure actuelle, elle a reçu 8 candidatures aux postes « adultes » : Aline Lasne, Aurore Fossard de Almeida, Clotilde Sarradin, Valérie André, Caroline Du Crest de Villeneuve, Géraldine Baché, Cédric Tomasi pour représenter le cinéma le Mikado, Aurélia Bachelet Caton.

La Présidente demande si d'autres candidat.e.s souhaitent se présenter ; en l'absence de réponse positive, la liste des candidat.e.s est close.

En ce qui concerne les candidatures aux postes réservés aux « jeunes », la Présidente indique avoir reçu des candidatures d'élèves en classe de seconde et en classe de terminale. Elle salue cette diversité d'âges qui permet de regrouper des élèves « aguerris.e.s » et des élèves plus jeunes dont l'engagement pourra s'inscrire dans la durée.

5 vidéos réalisées par des candidat.e.s jeunes (Sandra Raulet, Robin Mary, Lilli Deville, Marion Fievet et Cécilia Bommart) sont ensuite projetées. Ces vidéos ont préalablement été diffusées sur le compte Instagram de l'association. 3 autres candidat.e.s présentent oralement leur candidature à l'assemblée générale : Mathis Thomé, Niels Rossignol et Adam Berryana.

La Présidente demande si d'autres candidat.e.s souhaitent se présenter ; en l'absence de réponse positive, la liste des candidat.e.s est close.

Le vote a alors lieu à bulletin secret, et le dépouillement lui fait suite.

Les candidat.e.s élu.e.s au CA de l'association sont donc :

Aline Lasne : élue à l'unanimité

Aurore Fossard de Almeida : élue à l'unanimité

Clotilde Sarradin : élue à l'unanimité

Valérie André : élue à l'unanimité

Caroline Ducrest : élue à l'unanimité

Géraldine Baché : élue à l'unanimité

Cinéma le Mikado (représenté ce jour par Cédric Tomasi) : élu à l'unanimité

Aurélia Bachelet Caton : élue à l'unanimité

Mathis Thomé : élu avec 36 voix

Sandra Raulet : élue avec 26 voix

Marion Fievet : élue avec 28 voix

Cécilia Bommart : élue avec 21 voix

Ne sont pas élu.e.s :

Adam Berryana ( 14 voix)

Lilli Deville (19 voix)

Niels Rossignol (6 voix)

Robin Mary (6 voix)

La Présidente indique que les membres du CA se réuniront à l'issue de l'AG afin de désigner les membres du bureau.

La Vice-Présidente fait circuler des documents pour l'inscription des jeunes volontaires aux différentes commissions : animation, programmation, communication et mécénat. Des listes de diffusions seront ensuite créées pour favoriser la communication. Une réunion des membres de ces commissions aura lieu le mercredi 12 janvier 2022 à 12h30 au lycée Gabriel Fauré.

### **5) Election d'un.e contrôleur.euse des comptes bénévole**

La Présidente rappelle que le ou la commissaire aux comptes a pour mission de vérifier que les règles de fonctionnement et de financement sont respectées. Dans le cas de l'association Gciné, la nomination d'un.e commissaire aux comptes professionnel.le n'est pas nécessaire compte tenu du montant de subventions publiques perçues inférieur à 153 000 €.

Il semble par contre souhaitable de désigner un.e contrôleur.euse des finances qui vérifiera annuellement la régularité des comptes (contrôle des factures, cohérence entre comptabilité et adhésions, justificatifs des frais éventuels...).

L'association a reçu la candidature de Christine Garnier, présidente de l'association des parents d'élèves du lycée Gabriel Fauré. La Présidente demande s'il y a d'autres candidatures pour cette fonction. En l'absence de réponse positive, nous procédons au vote.

Christine Garnier est élue à l'unanimité.

Ces modifications sont approuvées à l'unanimité (30 présents et 9 pouvoirs).

### **6) Montant des cotisations pour l'exercice 2021-2022**

La Présidente propose de maintenir le montant des cotisations actuel à 5€ pour les personnes physiques et à 50€ pour les personnes morales. Elle rappelle avec subtilité que les dons sont toujours les bienvenus.

### **7) Vote des résolutions**

Résolution n° 1 : L'Assemblée Générale prend acte du rapport moral fait par la Présidente au cours de la séance et approuve celui-ci.

La résolution N°1 est adoptée à l'unanimité

Résolution N° 2 : L'Assemblée Générale prend acte du bilan et des prévisions d'activités de l'Association

Gciné faits au cours de la séance et les approuve

La résolution N°2 est adoptée à l'unanimité

Résolution N° 3 : L'Assemblée Générale prend acte de l'élection des nouvelles et nouveaux administrateur.ice.s : Aline Lasne, Aurore Fossard de Almeida, Clotilde Sarradin, Valérie André, Caroline Du Crest de Villeneuve, Géraldine Baché, Cinéma le Mikado (représenté ce jour par Cédric Tomasi), Aurélia Bachelet Caton, Mathis Thomé, Sandra Raullet, Marion Fievet, Cécilia Bommart.

La résolution N°3 est adoptée à l'unanimité

Résolution N° 4: Pour l'exercice 2021/2022 le montant des cotisations est fixé à 5 € pour les personnes physiques et 50 € pour les personnes morales.

La résolution N°4 est adoptée à l'unanimité

Résolution N°5 : Tous pouvoirs sont donnés au porteur ou à la porteuse du procès verbal de la présente Assemblée Générale Ordinaires aux fins d'effectuer les formalités de publication prévues par la loi.

La résolution N°5 est adoptée à l'unanimité

En conclusion, la Présidente remercie toutes les personnes présentes à cette première assemblée générale de l'association Gciné. Elle remercie plus particulièrement la Turbine et François Bonifacj pour l'accueil dans ses locaux mais également pour l'organisation de l'avant première du film *Arthur Rambo* qui a lieu le soir même à 20h30, et pour laquelle la salle propose un tarif préférentiel aux adhérents de Gciné. La Présidente remercie également les bénévoles dont le travail a permis de faire naître et vivre l'association jusqu'ici, ainsi que les membres élu.e.s ce soir pour leur investissement passé, et à venir. Elle remercie également celles et ceux qui ont d'ores et déjà adhéré à Gciné.

A l'issue de l'Assemblée générale, les membres du CA votent pour élire le bureau ; la constitution du bureau est donc la suivante : Aurélia Bachelet Caton : Présidente / Aline Lasne : Vice-Présidente / Mathis Thomé : Vice-Président / Aurore Fossard De Almeida : Secrétaire / Clotilde Sarradin : Secrétaire adjointe / Valérie André : Trésorière